



*Projet de loi 100*

## **Une grave attaque à nos services publics et à notre droit de négocier**

**L**e budget du gouvernement Charrest contient un ensemble de mesures, dont la «contribution santé», qui portent atteinte directement à la classe moyenne et aux services publics québécois. Dans la foulée de ce budget consternant, le ministre des Finances, Raymond Bachand, vient de présenter le projet de loi 100. Celui-ci attaque notre droit de négocier et met en péril des milliers d'emplois dans la santé, les services sociaux et l'éducation. C'est nous, les travailleuses et les travailleurs des services publics, qui sommes attaqués!

### **Des coupes massives d'emplois**

Le projet de loi 100 prévoit que, d'ici 2013, les commissions scolaires, les cégeps, les établissements de santé et de services sociaux doivent diminuer leurs dépenses administratives d'au moins 10 %. Pour ce faire, le personnel administratif doit être réduit en privilégiant le non-remplacement des départs à la retraite.

Tous ces organismes devraient, si ce projet de loi est adopté, présenter, avant le 30 septembre, un plan de réduction du personnel administratif à leur ministre responsable. Des lignes directrices pourraient être données par ces ministres et transmises au Conseil du trésor.

### **Notre droit de négocier**

Le projet de loi Bachand bafoue complètement notre droit de négocier : il y est précisé que cette loi s'appliquerait même si une disposition contraire était présente dans nos conventions collectives, dans un contrat ou dans tout autre entente. On veut empêcher nos syndicats de trouver des solutions aux problèmes des services

publics : on fait fi de ce que nous proposons pour améliorer l'organisation du travail dans l'administration et les bureaux, pour faire barrage à la privatisation de ces services et pour bonifier la formation des travailleuses et des travailleurs.

Ce sont plus de 45 000 personnes qui constituent le personnel administratif dans les écoles primaires, secondaires, les cégeps, ainsi que les établissements de santé et de services sociaux : de la secrétaire d'école à la réceptionniste dans un CLSC. Par exemple, elles s'occupent du travail de bureau, de l'informatique, du matériel, des paies, prennent les rendez-vous, font l'archivage et classent les documents. Elles sont le lien indispensable entre des services professionnels et la population. Plus de 80 % sont des femmes et elles gagnent 35 000 dollars par année, en moyenne.

### **Mépris de la démocratie**

Sous couvert de s'en prendre aux bonis indécents accordés à certains hauts cadres, le ministre Bachand cache, dans ce projet de loi, une attaque sournoise aux services publics et à celles et ceux qui les tiennent à bout de bras, surtout celles qui occupent des emplois souvent moins visibles mais essentiels. Ce projet de loi ouvre la voie, toute grande, à la privatisation de pans entiers des services publics.

Le ministre Raymond Bachand ne compte pas tenir de commission parlementaire sur ce projet de loi. Nous disons NON ! Nous demandons d'être entendus et réclavons une commission parlementaire. Nous allons livrer bataille pour préserver les emplois, les services publics et notre droit de négocier!

## Le projet de loi 100 en bref...

- Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette ;

- Projet présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, Raymond Bachand, le 12 mai 2010 ;

- Le projet de loi 100 prévoit que nos employeurs doivent avoir réduit les dépenses administratives d'au moins 10 % d'ici 2013. Les dépenses de formation et de déplacement doivent être diminuées de 25 % à partir de 2010 ;

- **ABOLITION D' EMPLOIS** : le nombre de travailleuses et de travailleurs de l'administration doit être réduit en privilégiant les non-remplacements des départs à la retraite. Cette mesure se poursuivrait jusqu'en 2013 même si les compressions de 10 % dans les dépenses administratives sont atteintes avant ;

- Chaque organisme de la santé et des services sociaux, commission scolaire et cégep doit soumettre son plan de réduction, avant le 30 septembre 2010, à son ministre responsable ;

- **NÉGATION DU DROIT DE NÉGOCIER** : ce projet de loi aurait préséance sur toute convention collective ;

- **TOUT LE SECTEUR PUBLIC TOUCHÉ** : Il est à craindre que le personnel des soins, les enseignantes et les enseignants et les professionnels aient à accomplir encore plus de tâches administratives aux dépens du temps dévolu aux services directs à la population ;

- **ACCENTUE LES PROBLÈMES** : le projet de loi 100 accentuerait les problèmes de surcharge de travail et les pénuries ;

- **DIMINUTION DE LA QUALITÉ** : Les élèves, les cégépiens, les personnes malades, celles et ceux qui utilisent les services publics seraient les premiers à en souffrir ;

- **PORTE GRANDE OUVERTE AUX PRIVATISATIONS** : à l'heure où des défis importants touchent les administrations publiques (informatisation des dossiers, généralisation de l'utilisation des technologies de l'information, etc), le secteur privé salive puisque des pans entiers des services administratifs pourraient leur tomber tout cuit dans le bec ! Il y aurait une perte d'expertise et de contrôle publics, et une augmentation de la sous-traitance, des contractuels et, donc, une précarisation de milliers d'emplois majoritairement féminins.

**Vous serez bientôt invités à poser des gestes et à participer à diverses actions. Soyez prêts !**